



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	21/12/2020
Lieu	Salle des fêtes
Présents	Catherine VENTURINO-GABELLE, Pierre CANOVA , Céline PETIT, Alain VAURY, Michèle ARNAUD, Yves GIACOMELLI, Stéphanie GOUDAL-ORIONE, Bernard TREMELLAT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE , François VOLPI, Candice ROSELLINI , Jacques CUCCHI, Raymonde ASTIER, Daniel VIRGIL, Brigitte LAURENT, Pierre FABRE, Myriam GARSON, Florian BERNE, André APARICIO, Magali SARDOU, Laurent MICHEL, Cécilia COURBARD, Maurice-JEAN
Absents	Yves GIACOMELLI, Candice ROSELLINI, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE, Pierre CANOVA, François VOLPI, Brigitte LAURENT
Procurations	Yves GIACOMELLI à Cathy VENTURINO-GABELLE, Candice ROSELLINI à Céline PETIT, Wanda ORLOWSKI LEVEQUE à Céline PETIT, Pierre CANOVA à Florian BERNE
Quorum	17/23
Heure d'ouverture de la séance	18h32
Heure de clôture de la séance	19h37
Présidence	Mme Le Maire C. VENTURINO-GABELLE
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Stéphanie GOUDAL-ORIONE
Public	Non

**Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.
Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.**



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès verbal du CM du 09/12/2020
<i>Débat</i>	<p>C. VENTURINO-GABELLE demande s'il y a des remarques.</p> <p>M. JEAN fait remarquer que concernant les appels d'offres, l'intitulé concerné les travaux sur la route départemental et les assurances et avait précisé que sa remarque était sur le marché du Piesservins.</p> <p>C. VENTURINO-GABELLE précise qu'il ne devrait pas y avoir de débats sur ces points puisque ce sont des décisions, mais par volonté de transparence répond. Elle confirme avoir vérifié et que le document présent sur la plateforme était légal. Cela correspond à l'étude du projet du maître d'œuvre et à l'étude géotechnique, et que aucun montant non permis n'avait été donné. Demande s'il y a d'autres remarques. Passe au vote</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°2	Election du secrétaire de séance
<i>Débat</i>	<p>Stéphanie GOUDAL-ORIONE se propose</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier N°3 :	Décisions prises par délégation en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : <ul style="list-style-type: none">• DC n° 2020-010 : MAPA – Prestation de service pour gérer l'accueil de loisirs, les ateliers méridiens, le service minimum d'accueil, le périscolaire – Attribution l'Odel Var
<i>Débat</i>	<p>C. VENTURINO-GABELLE présente le marché et avise que le marché est attribué à l'Odel Var. Elle lit la décision</p>
Dossier N°4 :	Mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) à compter du 01 janvier 2021
<i>Débat</i>	<p>C. VENTURINO-GABELLE expose le projet de mettre en place une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)</p> <p>M. JEAN : Connaissez-vous le montant de la prime de l'état</p> <p>C. VENTURINO-GABELLE : comme toute aide à hauteur de 80% maximum.</p> <p>C. PETIT : en fonction de l'aide de la commune, l'état aide de la même somme</p> <p>A. APARICIO : par contre 50€ par rapport au prix d'un VAE, pour un prix moyen de 1500€, c'est rien</p> <p>C. VENTURINO-GABELLE : c'est mieux que rien. Il y a plusieurs pris de VAE, il en a à partir de 700€.</p>



A.APARICIO : Il y a-t-il une limitation de ressource pour bénéficier de l'aide

C.VENTURINO-GABELLE : Non je ne me semble pas.

C.PETIT : C'est un 1^{er} test pour voir si les personnes sont intéressées

A.APARICIO : cela par d'un bon sentiment c'est le montant qui est insignifiant

M.JEAN : c'est mieux que rien, mais c'est insignifiant.

A.APARICIO : au budget faudra mettre une enveloppe

C.VENTURINO-GABELLE : on a prévu une enveloppe, on a estimé pour 200 personnes

M.GARSON : s'il l'achète et le revende

C.VENTURINO-GABELLE : il y a des clauses dans la convention qui empêchent de le faire.

A.APARICIO : est ce que l'état comble le reste, à vérifier

C.VENTURINO-GABELLE : pour que l'état donne une aide, il faut que la Commune donne minimum 50€

A.APARICIO : l'important c'est de voir si ça incite les gens ce que l'état va donner

M.GARSON : faut voir le nombre de personne intéressé

C.PETIT : c'est un moyen de rentrer en matière, voir comment ils réceptionnent cette action, cela peut nous permettre de rentrer en contact avec la population

C.COURBARD : En terme de communication, commencer avec 100 personnes pour 100€

A.APARICIO : connaitre la part de l'état et voir si 50€ ça sert à amorcer

C.VENTURINO-GABELLE : C'est plafonner par l'état.

A.APARICIO : voir si l'état comble jusqu'à 20% pour pouvoir communiquer. C'est plus attractif.

C.VENTURINO-GABELLE : c'est un premier pas après on peut redélibérer pour modifier le montant de l'aide

C.COURBARD : Par rapport à la population, tabler sur 200 personnes c'est beaucoup, peut être que 100 personnes avec plus de participation c'est peut être plus attractif de donner 100€ plutôt que 50€

C.VENTURINO-GABELLE : Quand on a monté le dossier on n'avait pas vu ça comme ça, on a voulu s'ouvrir au plus grand nombre et donner moins à plus de gens ; on pourra revoir le montant et le nombre de personnes en 2021 -2022, d'autres questions sur le sujet ?



	<p>M.JEAN : sur l'attribution de l'aide, est ce qu'il y a un critère de ressources</p> <p>D.VIRGIL : C'est plafonner par l'état à 12 000€ par particulier. Ça réduit les bénéficiaires</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE demande s'il y a d'autres questions. Lit la délibération et passe au vote.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

FINANCES

Dossier N°1 :	Admission en non valeur – Annulation des titres budget commune – montant 6883,48 €
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE expose que vu l'antériorité et l'impossibilité de recouvrer certaines somme et équilibrer le budget de la commune il y a des impayés qu'il faut annuler</p> <p>M.JEAN : ce sont des personnes qui n'ont pas assuré le paiement de leurs factures</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : sachant que le percepteur a pratiqué tous les recours possibles pour récupérer ces sommes, sachant que c'est pour équilibrer le budget. Il faut annuler c'est créances, c'est à la demande du percepteur qu'il faut pratiquer ces annulations.</p> <p>A.APARICIO : il y a des sommes de 2020, on n'est pas à la fin de l'année et on n'est pas en non valeur.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : c'est le percepteur qui nous demande de passer ces non valeur. Ce sont soit des personnes décédées, soit des personnes qui ne pourront pas payer.</p> <p>A.APARICIO : 2020 ça me choque, il n'y a pas des successions</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : des personnes sans successeur avéré</p> <p>M.JEAN : et sans compte en banque. Vous avez les détails ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on pratique à ces annulations pour avoir un budget sincère et équilibré</p> <p>M. Sardou : 2020 et 2019, c'est choquant</p> <p>L.CORSO : la part 2020 est vraiment infime, ce sont sur des centimes, des sommes non recouvrables.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : 2 exemples de dossier 2020, montant trop inférieur pour le seuil de poursuite, et des décès sans successeurs. Il va falloir délibérer sur les trois budgets. C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 19</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention : M.SARDOU, C.COURBARD</p>



Dossier N°1 :	Admission en non valeur – Annulation des titres budget eau – montant 4037,35 €
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote.
<i>Vote</i>	Pour : 19 Contre : Abstention : M.SARDOU, C.COURBARD
Dossier N°1 :	Admission en non valeur – Annulation des titres budget eau – montant 2766,98 €
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote.
<i>Vote</i>	Pour : 19 Contre : Abstention : M.SARDOU, C.COURBARD
Dossier N°1 :	Admission en non valeur – Annulation des titres budget assainissement – montant 2529,59 €
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote.
<i>Vote</i>	Pour : 19 Contre : Abstention : M.SARDOU, C.COURBARD
Dossier N°1 :	Admission en non valeur – Annulation des titres budget assainissement – montant 2701,59 €
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération et passe au vote.
<i>Vote</i>	Pour : 19 Contre : Abstention : M.SARDOU, C.COURBARD
Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de l'Hôtel de ville comprenant la partie de la « Maison Fabre »
<i>Débat</i>	<p>C.VENTURINO-GABELLE : avec la crise du Covid 19 pour relancer l'économie, l'état avec France Relance propose de faire des appels à projet unique sur devis et avec une note d'intention, on peut être éligible à une dotation de l'état. Plusieurs dossiers vont être proposés pour des locaux communaux. On peut bénéficier d'un financement allant jusqu'à 80%, j'insiste sur le pouvant aller jusqu'à 80%</p> <p>A.APARICIO : au gymnase, est ce que la toiture fuit toujours ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : non il a été révisé</p> <p>A.APARICIO : il n'y a pas longtemps</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : non il n'y a pas longtemps, par contre il n'est pas étanche à l'air, il n'est pas isolé donc quand on chauffe au niveau du ressenti il ne fait pas chaud. C'est pourquoi on propose une isolation thermique pour le confort des enfants et plus largement des usagers et pour l'environnement</p>



	<p>M.JEAN : il fallait des projets avec engagement environnementaux ? C.VENTURINO-GABELLE : pas forcément, il y avait 3 points, 1 sur les déchets mais qui n'est pas de la compétence de la commune, les écoles et la transition énergétique sont prioritaires. D'autres questions ? Il y a plusieurs délibérations parce qu'à chaque demande de subventions il y a une délibération. C.PETIT propose de lire la délibération. Passe au vote</p>																													
	<table border="1"><thead><tr><th>Montant T.T.C.</th><th>Montant HT</th><th>Subvention sollicitée : DSIL FR (80 %)</th><th>Autofinancement TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td>60 979.50 €</td><td>54 000 €</td><td>43 200 €</td><td>17 779.60 €</td></tr></tbody></table>	Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DSIL FR (80 %)	Autofinancement TTC	60 979.50 €	54 000 €	43 200 €	17 779.60 €																					
Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DSIL FR (80 %)	Autofinancement TTC																											
60 979.50 €	54 000 €	43 200 €	17 779.60 €																											
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																													
Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Travaux de réhabilitation et de rénovation thermique du gymnase																													
<i>Débat</i>	<p>C.PETIT lit la délibération. Passe au vote</p>																													
	<table border="1"><thead><tr><th>Montant T.T.C.</th><th>Montant HT</th><th>Subvention sollicitée : DSIL FR (80 %)</th><th>Autofinancement TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td>32 400 €</td><td>27 000 €</td><td>21 600 €</td><td>10 800 €</td></tr></tbody></table>	Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DSIL FR (80 %)	Autofinancement TTC	32 400 €	27 000 €	21 600 €	10 800 €																					
Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DSIL FR (80 %)	Autofinancement TTC																											
32 400 €	27 000 €	21 600 €	10 800 €																											
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																													
Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Travaux d'investissement d'ordre scolaire école élémentaire																													
<i>Débat</i>	<p>C.PETIT lit la délibération.</p>																													
	<table border="1"><thead><tr><th>Exercice</th><th>Tranche fonctionnelle</th><th>Montant T.T.C.</th><th>Montant HT</th><th>Subvention sollicitée : DETR (80 %)</th><th>Autofinancement TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="2">2021</td><td>1</td><td>12 720 €</td><td>10 600 €</td><td>8 480 €</td><td>4 240 €</td></tr><tr><td>2</td><td>24 060 €</td><td>20 050 €</td><td>16 040 €</td><td>8 020 €</td></tr><tr><td>2022</td><td>3</td><td>9 240 €</td><td>7 700 €</td><td>6 160 €</td><td>3 080 €</td></tr><tr><td colspan="2">Total Opération 4</td><td>46 020 €</td><td>38 350 €</td><td>30 680 €</td><td>15 340 €</td></tr></tbody></table>	Exercice	Tranche fonctionnelle	Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DETR (80 %)	Autofinancement TTC	2021	1	12 720 €	10 600 €	8 480 €	4 240 €	2	24 060 €	20 050 €	16 040 €	8 020 €	2022	3	9 240 €	7 700 €	6 160 €	3 080 €	Total Opération 4		46 020 €	38 350 €	30 680 €	15 340 €
Exercice	Tranche fonctionnelle	Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DETR (80 %)	Autofinancement TTC																									
2021	1	12 720 €	10 600 €	8 480 €	4 240 €																									
	2	24 060 €	20 050 €	16 040 €	8 020 €																									
2022	3	9 240 €	7 700 €	6 160 €	3 080 €																									
Total Opération 4		46 020 €	38 350 €	30 680 €	15 340 €																									



	<p>C.COURBARD : le matériel qui va être installé sera t'il compatible avec la fibre</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : oui complètement</p> <p>M.JEAN : qui en interne à établi les budgets, les montants prévisionnels</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : avec des devis fait par des entreprises spécialisées</p> <p>L.MICHEL : les vidéoprojecteurs sont au plafond. Pourquoi ne pas avoir choisi ceux à focale courte comme évoqué en commission ? Pourquoi cette solution technique qui est plus cher ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : on a sollicité les enseignants et suivant leurs demandes on a fait faire des devis</p> <p>L.MICHEL : cela ne change rien techniquement, c'est idiot de câbler dans le faux plafond pour suspendre le vidéoprojecteur et c'est plus cher, alors que le focale court se fixe sur le mur sans câble, ça réduit sensiblement le coût, je ne comprends pas.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : nous avons 4 devis différents pour câblage, les 4 ont préconisés quelque chose de cohérent en fonction des demandes des enseignants</p> <p>L.MICHEL : parmi les propositions qu'on vous a fait y a-t-il une boîte qui vous propose un vidéoprojecteur focale court, oui ou non ?</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE: est ce qu'il y a un câblage pour les pc en wifi dans le devis et les vidéos en haut avec un support ou pas je ne sais pas</p> <p>C.PETIT : les devis ont été faits suite au retour des enseignants</p> <p>L.MICHEL : les enseignants ne sont pas des techniciens, ça les concerne moyennement</p> <p>P.FABRE : on pourrait reconsidérer le problème et voir si c'est mieux</p> <p>L.MICHEL : au CFA, on a été équipé comme ça et le surcout et de 30% suspendu au plafond, ça vaut le cout de revoir</p> <p>L.CORSO : les devis concernent que des installations au plafond</p> <p>L.MICHEL : c'est de l'argent public</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : effectivement. La date de dépôt des dossiers est le 30/12/2020, on passe la délibération avec ses montants et rien n'empêche de refaire un devis. Une fois que la subvention est actée, si on dépense moins que ce qui est demandé ils la baisseront. Ce soir c'est l'accord de principe et on s'engage à refaire des devis pour voir si l'on fait des économies, on le note tu fais bien de le dire merci</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>



Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Travaux d'investissement d'ordre scolaire école maternelle					
<i>Débat</i>	C.PETIT lit la délibération et passe au vote					
	Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DETR (80 %)	Autofinancement TTC		
	24 600 €	20 500 €	16 400 €	8 200 €		
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :					
Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Aménagement espace cinéraire cimetière de la Commune : Adjonction du 2^{ème} columbarium et mise en place d'un jardin du souvenir					
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération. Passe au vote					
	Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DETR (80 %)	Autofinancement TTC		
	10 200 €	8 500 €	6 800 €	3 400 €		
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :					
Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable route de Marseille – Budget eau 2021					
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération. Passe au vote					
		Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DETR (50 %)	Subvention obtenue AGENCE DE L'EAU	Autofinancement TTC
	Route de Marseille	329 508 €	274 590 €	137 295 € (50 %)	82 377 € (30 %)	109 836 €
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :					
Dossier N°2 :	Appel à projets pour demande de financement de l'Etat – Travaux de rénovation des réseaux d'eau potable Place Capitaine Vincens – Budget eau 2021					
<i>Débat</i>	C.VENTURINO-GABELLE lit la délibération. Passe au vote					



		Montant T.T.C.	Montant HT	Subvention sollicitée : DETR (30 %)	Subvention obtenue AGENCE DE L'EAU	Autofinanc ement TTC
	Place Capitaine Vincens	67 200 €	56 000 €	16 800 € (30 %)	28 000 (50 %)	22 400 €
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :					
<p>C. VENTURINO-GABELLE : Je tiens à remercier l'ensemble du personnel et en particulier Laurence, pour l'établissement des dossiers de subvention, on a été averti le 17/10 , pour leur investissement et leur réactivité pour préparer ces dossiers dont la date limite était initialement au 15/12.</p>						
<p>Questions diverses :</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE souhaite revenir sur un point concernant le dossier de subvention du SCB et lit un message du service Associations.</p> <p>Mme le Maire expose que lors de l'examen des documents budgétaires transmis en septembre dernier par l'association, une erreur de lecture a été commise. Mme le Maire comme elle s'y était engagée a proposé le 7 décembre au président de l'association de fournir les justificatifs et de réunir en urgence une commission pour réétudier le dossier. Cela a été refusé par le président.</p> <p>A.APARICIO : Cela me chagrine, et je n'arrive pas à comprendre entre un arrêt de compte et un dossier de subvention ce n'est pas présenté de la même manière</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : C'est quoi ton insinuation ? On aurait falsifier les documents tu veux faire passer quel message. Un agent fait un mail pour montrer qu'il y a eu une erreur de lecture on c'est trompé de feuille, tu remets l'agent en question et tu insinues que nous avons fait exprès ? Si c'est le message que tu veux faire passer libre à toi, mais ce n'est pas la réalité.</p> <p>S.GOUDAL-ORIONE : Si c'était le cas nous ne reviendrions pas dessus, on aurait rien dit.</p> <p>C.VENTURINO-GABELLE : exactement, la on explique que nous avons fait une erreur mais tu veux polimiquer, c'est ton choix, nous on est correct. Sur ce bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous</p>						

PV arrêté le 19h37

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le maire



Stéphanie GOUDAL-ORIONE

Secrétaire de séance

